

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DJS 156 Subvention (4.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association ANI-International Agis, Note et Innove.

Mme. Pauline VERON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association ANI-International Agis, Note et Innove ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association ANI-International Agis, Note et Innove domiciliée à la Maison des associations du 14^e arrondissement 22, rue Déparcieux (14^e).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association ANI-International Agis, Note et Innove (13593) pour son projet « Lien social – Appropriation par les jeunes des ressources, pour vivre pleinement sa citoyenneté » (2019_07133).

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO